

## Article

---

« Nationalisme et fédéralisme en théorie communiste : le cas de la Tchécoslovaquie »

Stanislav J. Kirschbaum

*Études internationales*, vol. 6, n° 1, 1975, p. 3-29.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/700515ar>

DOI: 10.7202/700515ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

# NATIONALISME ET FÉDÉRALISME EN THÉORIE COMMUNISTE : LE CAS DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

Stanislav J. KIRSCHBAUM \*

## INTRODUCTION

L'omniprésence du nationalisme et ses tendances de fissiparité sont des phénomènes que nul ne peut contester aujourd'hui. Au niveau théorique, le nationalisme n'a cependant pas atteint un degré d'analyse très poussé<sup>1</sup>, ne serait-ce qu'à cause de ses maintes manifestations, parfois contradictoires, et des systèmes de valeur des analystes<sup>2</sup>. Comme l'écrit Raoul Girardet :

Il n'est guère de mot plus fréquemment utilisé dans la littérature historique, politique et journalistique immédiatement contemporaine que celui de nationalisme. Il n'en est guère non plus qui révèle plus d'équivoques et plus d'ambiguïté. Les considérations d'ordre moral, les préoccupations de la polémique, le souci de justifier ou de condamner semblent s'obstiner à en altérer l'utilisation.... Protégé omniprésent, mais insaisissable et multiforme, il est plus souvent exalté ou déploré que défini, cerné, décrit, inventorié<sup>3</sup>.

Néanmoins, malgré les problèmes que pose son analyse, il y a une manifestation du nationalisme qui est généralement admise et étudiée, c'est-à-dire le nationalisme d'État. Peu importe que les États soient des États nations ou des États plurinationaux, il est reconnu que tous les États peuvent légitimement poursuivre une politique nationale tant au niveau de la politique intérieure qu'à celui de la politique extérieure. Pour cette raison, la tendance qui prédomine dans l'étude des systèmes politiques depuis la Deuxième Guerre, surtout en Amérique, est celle du *nation-building*, c'est-à-dire la consolidation politique de l'État. Le nationalisme d'État est admis, mais tout nationalisme à l'intérieur de l'État est considéré comme une manifestation interne désagréable à être solutionnée éventuellement par l'État ou, à la rigueur, à être tolérée.

\* Professeur invité, Département de science politique, Université Laval, à titre d'un échange de professeurs entre l'Université Laval et le collège Glendon, York University.

1. Raoul GIRARDET, « Autour de l'idéologie nationaliste, perspectives de recherche », *Revue française de science politique*, 15 (1965), pp. 423-45.

2. Voir par exemple Karl DEUTSCH, *Nationalism and Social Communication*, Cambridge, Mass., 1966.

3. « Autour de l'idéologie nationaliste... » p. 423.

Or les manifestations du nationalisme contemporain dans les États plurinationaux ont en fait réussi à menacer l'existence de plusieurs États<sup>4</sup>, et ainsi à battre en brèche la théorie du *nation-building* ; cependant, au niveau de la théorie, les solutions politiques n'ont pas été pour autant examinées en profondeur<sup>5</sup>. Dans l'état actuel des recherches, de toutes les solutions politiques, c'est le fédéralisme qui retient l'attention<sup>6</sup> comme la meilleure solution du nationalisme, surtout de celui qu'on définit, quoique mal, « problème ethnique » et qui est en fait un « nationalisme minoritaire<sup>7</sup> ». Aussi pauvre que cela paraisse, c'est au moins un début et cela mérite d'être étudié de plus près.

Si le fédéralisme apparaît le plus souvent comme la solution politique la plus apte à satisfaire les revendications nationalistes, ceci est dû en grande partie à la reconnaissance du fait que le nationalisme peut dépasser les strictes limites de la définition des droits et des pouvoirs de l'État<sup>8</sup>. Le fédéralisme permet au nationalisme d'être à la fois plus étroit et plus large ; plus étroit dans la mesure où les parties constituantes d'une fédération peuvent poursuivre une politique « nationaliste », et plus large dans l'acceptation du fait que la « loyauté » envers la nation n'est pas nécessairement téléologique dans ses conséquences politiques, mais qu'elle permet aussi d'autres « loyautés », en l'occurrence, envers l'État fédéral. En dernière analyse, en acceptant les nationalismes constituants et en essayant d'éviter leurs tendances de fission, le fédéralisme reconnaît que le sentiment national reflète un besoin social et s'en sert pour réaliser un degré de cohésion au niveau de l'État. Comme l'écrit François Fejtö :

Le phénomène national comprend une région bien plus vaste de la vie sociale que le nationalisme conscient, doctrinal, systématique. Les frontières avec le sentiment religieux, les aspirations à la communauté et au salut, avec le domaine du sacré, devraient être plus clairement définies. Tout se passe comme si, pour approcher l'universel, les hommes avaient besoin de la médiation nationale. L'État ne serait qu'une « institutionnalisation » de ce besoin social primordial sur lequel tous les universalismes du passé ont échoué<sup>9</sup>.

Le fédéralisme accepte ainsi de respecter les différences nationales tout en invitant les nations constituantes à participer au fonctionnement de l'État<sup>10</sup>.

4. Walker CONNOR, « Nation-Building or Nation-Destroying ? », *World Politics*, 24 (1972), pp. 319-55.

5. On retrouve la meilleure tentative de classer les solutions politiques du nationalisme dans Benjamin AKZIN, *State and Nation*, London, 1964.

6. Voir par exemple Carl J. FRIEDRICH, *Trends of Federalism in Theory and Practice*, New York, 1968 ; Roman SERBYN (éd.), *Fédérations et nations*, Montréal, 1971 ; John HAZARD (éd.), *Le fédéralisme et le développement des ordres juridiques*, Bruxelles, 1971.

7. Stanislav J. KIRSCHBAUM, « Le nationalisme minoritaire : le cas de la Tchécoslovaquie », *Revue canadienne de science politique/Canadian Journal of Political Science*, 7 (1974), pp. 248-67.

8. Ivo D. DUCHACEK, *Comparative Federalism: The Territorial Dimension of Politics*, New York, 1970, pp. 199-201.

9. *Chine URSS: De l'alliance au conflit, 1950/1972*, Paris, 1973, p. 8.

10. Dans les États où il n'y a pas de nations minoritaires, le fédéralisme sert pour répartir les pouvoirs et les compétences. À ce sujet, voir HAZARD, *Le fédéralisme et le développement des ordres juridiques*.

Son principe opérationnel dépend de la conception du pouvoir qui prédomine. Ainsi, en régime démocratique, il se définit essentiellement par le partage du pouvoir alors qu'en régime communiste c'est par la participation au pouvoir qu'il est identifié.

Le fédéralisme permet en somme d'éviter le nationalisme intégral<sup>11</sup> et peut satisfaire le nationalisme minoritaire quel que soit le régime. C'est une constatation qui n'était pas apparente aux fondateurs du mouvement communiste et à leurs disciples et exégètes. Pour eux il y avait de prime abord une raison d'ordre théorique de rejeter le fédéralisme, à savoir l'idéologie communiste qui se veut universaliste et doit ainsi d'office combattre le nationalisme et toute solution politique qui le reconnaît. Or, dans les régimes communistes, il est apparu tôt ou tard, selon la gravité du nationalisme minoritaire. Le premier État socialiste, l'URSS, se transforma en fédération au lendemain de la Révolution d'octobre et la Yougoslavie communiste fit son entrée sur la scène mondiale après la guerre en tant que fédération. Puis, en 1968, la Tchécoslovaquie se transforma en État fédéral.

Nous proposons d'examiner le rôle que le fédéralisme a joué dans la théorie communiste, la Tchécoslovaquie nous servant d'exemple, car la fédération survint non seulement cinquante ans après la création de l'État tchécoslovaque, mais 20 ans après la prise de pouvoir communiste. Il n'est plus question ici d'improvisations, mais bien de décisions ayant une armature théorique et basées sur une expérience historique. Aussi allons-nous brièvement relever l'importance du nationalisme et du fédéralisme dans les écrits de Marx, Engels, Lénine et Staline ainsi que les traits saillants du fédéralisme soviétique afin de situer le lien entre le fédéralisme en Tchécoslovaquie communiste et ses antécédents.

## I — LA PENSÉE DE MARX, LÉNINE ET STALINE

Il est intéressant de constater que Marx et Engels, tout en passant une bonne partie de leur vie à commenter sur les nationalismes du XIX<sup>e</sup> siècle, « ont laissé à leurs disciples peu de direction dans les questions de nationalités et de nationalisme<sup>12</sup> ». Il va sans dire que leurs réflexions sur la solution politique du nationalisme ont été tout aussi rares. Ceci est compréhensible dans la mesure où les deux fondateurs du communisme l'observaient de leur point de vue idéologique, où l'unité du prolétariat et la révolution socialiste ne laissaient pas de place à des mouvements ou des solutions qui apparaissaient alors réfractaires. Cela ne veut pas dire que Marx rejetait d'emblée le concept de nation et pensait seulement en termes d'internationalisme :

11. Voir L. L. SNYDER, *The New Nationalism*, New York, 1968, p. 52.

12. Richard PIPES, *The Formation of the Soviet Union. Communism and Nationalism 1917-1923*, Cambridge, Mass., 1964, p. 21. Puisque la pensée de Marx et Engels a été l'objet de plusieurs ouvrages, notre bref aperçu se base sur ceux qui nous ont le plus servi.

Considérant que la démocratie bourgeoise, préliminaire à la révolution socialiste, doit se faire dans le cadre d'un État national, ... [Marx] affirme qu'il appartient au prolétariat dans sa lutte contre la bourgeoisie de devenir à son tour la nation. Ainsi loin de nier la nation dans sa vision révolutionnaire, Marx concilie-t-il les notions de classe et de nation, de même qu'il établit clairement le lien qui relie la lutte des ouvriers de chaque nation à l'internationalisme prolétarien <sup>13</sup>.

Cependant, l'essentiel pour Marx et Engels, et ceci posera beaucoup de problèmes pour leurs successeurs, était de considérer les nations « comme des catégories historiques, comme un cadre de l'action <sup>14</sup> ». En fait, toute la teneur de l'idéologie marxiste, les exhortations à l'action révolutionnaire étaient destinées à servir la grande unité économique, qui, pour Marx, était le cadre du progrès social plutôt que la nation :

Là seulement le progrès économique pourra être achevé, là aussi l'unification géographique liée aux conditions économiques entraînera un certain effacement, une disparition progressive des différenciations nationales <sup>15</sup>.

Il est alors évident que Marx et Engels ne pouvaient pas avoir beaucoup de patience avec le nationalisme. Ils craignaient ses conséquences sur la conscience de classe du prolétariat et sur l'évolution historique inévitable du matérialisme dialectique. Le nationalisme, intégral ou minoritaire, risquait de retarder ces deux facteurs et Marx et Engels, tout en étant les idéologues du communisme étaient aussi les apôtres de la révolution socialiste à laquelle ils consacrèrent une bonne partie de leur vie. Mais sur le plan théorique, leurs conclusions étaient nettes : « le nationalisme pouvait empêcher le développement de la conscience de classe ; il pouvait aussi le retarder et pour ces raisons, il était important de le combattre <sup>16</sup>. » Un jugement tout aussi net et catégorique était fait pour les révolutions et les mouvements nationaux, comme ceux des Tchèques et des Slaves du Sud, qui retardaient la marche de l'histoire.

Pour Marx et Engels, les mouvements nationalistes des Tchèques et des Slaves du Sud n'avaient pas une signification révolutionnaire et de libération que tels mouvements peuvent avoir lorsqu'ils sont dirigés contre un empire féodal, pour la simple raison que ces mouvements *n'étaient pas dirigés* en premier lieu contre des empires féodaux. Alors que les Polonais étaient en rébellion directement contre le Tsar et les libéraux autrichiens et hongrois contre le Kaiser habsbourgeois, les Tchèques se révoltaient principalement contre les Allemands d'Autriche en tant que nation et les Slaves du Sud contre les Magyars en tant que nation. Pour cette raison leur mouvement était objectivement réactionnaire <sup>17</sup>.

13. HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », *Revue française de science politique*, 15 (1965), p. 468.

14. *Ibid.* ; cette opinion est partagée par Georges Haupt, dans Georges HAUPT, Michael LOWY, Claudie WEILL, *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Montréal, 1974, p. 17.

15. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 469.

16. PIPES, *The Formation of the Soviet Union*, p. 22.

17. Demetrio BOERSNER, *The Bolsheviks and the National and Colonial Question ; 1917-1928*, Genève, 1957, p. 5. Sur l'attitude de Marx et Engels envers la question tchèque, voir Rudolf URBAN, « Marx und Engels über die tschechische Frage », *Der Donauraum*, 7 (1962), pp. 21-33.

Sur le plan idéologique, la réponse était donnée ; mais Marx et Engels se réservaient le droit de juger les mouvements nationalistes de leur époque à partir des données de la situation, comme leur évaluation des mouvements polonais, tchèque, magyar, autrichien et slave du Sud l'indique. Ils raisonnaient en matière nationale « dans une perspective révolutionnaire, ajustant constamment leurs idées aux données réelles de la situation, refusant de s'enfermer dans des attitudes rigides et permanentes <sup>18</sup> ».

Avec des jugements si différents sur chaque mouvement national, il est évident que Marx et Engels n'avaient pas offert de ligne générale autre que celle qui découle de leur idéologie. Ceci avait, en dernière analyse, une conséquence importante pour le nationalisme minoritaire :

Dans le problème des minorités, les deux fondateurs du socialisme moderne favorisaient les grandes puissances, le centralisme et la *Gleichschaltung* culturelle <sup>19</sup>.

Les exégètes de Marx et Engels auraient pu s'en tenir à ces conclusions si ces derniers n'avaient pas pris une autre position sur le cas de l'Irlande. Leur analyse de la crise irlandaise allait, de plus, modifier les perspectives de la révolution socialiste. La question tournait autour du rôle des colonies dans la révolution socialiste dans les pays développés colonisateurs. L'Irlande était considérée comme une colonie de l'Angleterre <sup>20</sup>, et Marx et Engels estimaient que sa libération viendrait après la révolution socialiste en Angleterre. Mais, vers la fin des années 1860, ils changèrent d'avis pour indiquer que la révolution nationale et démocratique devait survenir dans les colonies avant la révolution socialiste dans les pays développés colonisateurs. L'intérêt de ce changement d'attitude relève du fait que ce fut du cas irlandais, donc d'un pays européen, qui l'avait suscité et non pas l'examen d'une situation coloniale en Afrique ou en Asie. Qui plus est, Marx mentionnait à Engels la possibilité d'une union fédérale entre l'Irlande et l'Angleterre après la séparation de la première :

Je pensais que la séparation de l'Irlande de l'Angleterre était impossible. Maintenant je pense qu'elle est inévitable quoique après la séparation il peut y avoir fédération <sup>21</sup>.

18. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 470.

19. PIPES, *The Formation of the Soviet Union*, p. 21.

20. Engels écrivit dans une lettre à Marx, le 23 mai 1856 : « On peut considérer l'Irlande comme la première colonie anglaise ». Cité dans Horace B. DAVIS, *Nationalism and Socialism, Marxist and Labor Theories of Nationalism to 1917*, New York, 1967, p. 66.

21. Marx à Engels, le 2 novembre 1867 : *Correspondence*, p. 228, cité dans BOERSNER, *The Bolsheviks and the National and Colonial Question, 1917-1928*, p. 10. Sur cette question, Georges Haupt écrit : « Le cas irlandais ne constitue pas un tournant : il est moins un moment évolutif dans la réflexion marxienne sur la question nationale qu'un élargissement et une mise en perspective différente », *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, p. 19.

Les conclusions du cas irlandais allaient être importantes pour la définition du rôle des colonies dans la révolution socialiste<sup>22</sup> ; pour nous, il montre que Marx et Engels étaient sensibles à la possibilité de solutions autres que celles qui découlaient de leur idéologie.

En fait, les observations autour du cas irlandais étaient beaucoup plus perspicaces en ce qui concerne le rôle futur du nationalisme et sa solution politique dans la révolution socialiste que la prise de position idéologique des écrits antérieurs. Le débat aurait pu être tranché au fil des années si ces différents nationalismes minoritaires dans les empires des Romanov et des Habsbourg, condamnés ou exaltés selon le cas par Marx et Engels, n'avaient pas obligé à une réévaluation des tactiques et de l'attitude à prendre envers le nationalisme dans les États plurinationaux par ceux qui devaient le subir. Marx avait surtout raisonné sur des États unifiés alors que ces derniers, voyant la réalité de leur situation, tendaient « progressivement à s'orienter vers des solutions semi-fédérales qui concilient la notion de grandes unités économiques et administratives et les particularismes nationaux<sup>23</sup> ».

Dans l'Empire austro-hongrois, c'est au Congrès du Brünn, du 24 au 29 septembre 1899<sup>24</sup>, que le problème fut largement discuté. Les solutions proposées par les sociaux-démocrates autrichiens<sup>25</sup> ont une importance pour notre discussion seulement dans la mesure où elles ont évoqué chez Lénine et Staline la nécessité d'examiner le problème pour l'Empire des Tsars dans le cadre de la stratégie révolutionnaire bolchévique. Il faut cependant retenir que les résolutions du Congrès de Brünn n'avaient pas été acceptées d'emblée par les leaders sociaux-démocrates, notamment Otto Bauer<sup>26</sup> et Karl Renner<sup>27</sup>, et que là la discussion continuait. Néanmoins Lénine et Staline, à une année près, publièrent un article sur la question nationale et sa solution politique.

Le Géorgien Staline, commandité par Lénine, écrivit en 1913 : « Le marxisme et la question nationale » où, après avoir rigoureusement défini le concept de

22. Pour une étude de la position marxiste et plus tard léniniste du rôle des colonies dans la révolution socialiste, voir BOERSNER, *The Bolsheviks and the National and Colonial Question...* et Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE et Stuart SCHRAM, *Le marxisme et l'Asie*, Paris, 1965.

23. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 471.

24. *Verhandlungen des Gesamtparteitages der Sozialdemokratie in Österreich, (Brünn, 24-29 September 1899)*, Wien, 1900.

25. Pour une discussion du point de vue autrichien, voir BOERSNER, *The Bolsheviks and the National and Colonial Question (1917-1928)*, pp. 32-40.

26. Otto BAUER, *Die Nationalitätenfrage und die Sozialdemokratie*, Wien, 1907.

27. Karl RENNER, *Der Kampf der österreichischen Nationen um den Staat*, Leipzig-Wien, 1902, et du même auteur, *Grundlagen und Entwicklungsziele der österreichisch-ungarischen Monarchie*, Wien-Leipzig, 1906, publié en deuxième édition complétée et révisée en 1918 sous le titre *Das Selbstbestimmungsrecht der Nationen in besonderer Anwendung auf Österreich*, Wien, 1918.

nation<sup>28</sup>, il prenait une position théorique très catégorique sur le *droit* d'une nation de disposer d'elle-même :

Le droit de disposer de soi-même signifie que la nation peut s'organiser comme bon lui semble. Elle a le droit d'organiser sa vie suivant les principes de l'autonomie. Elle a le droit de lier des rapports fédératifs avec les autres nations. Elle a le droit de se séparer complètement. La nation est souveraine et toutes les nations sont égales en droit<sup>29</sup>.

Ceci dit, le nationalisme restait pour Staline néanmoins un phénomène historique, c'est-à-dire capitaliste, qui doit être ainsi conçu mais que la classe ouvrière doit prendre en considération. Le prolétariat doit combattre toutes les « violences exercées sur la nation » sans pour cela oublier que la lutte nationale « *dans son essence...* reste toujours bourgeoise, avantageuse et utile surtout à la bourgeoisie ». C'est ainsi, concluait Staline, que la classe ouvrière

ne défendra que le droit de la nation à décider elle-même de son sort, tout en combattant sur le terrain idéologique les coutumes et institutions nocives de cette nation afin de permettre aux couches laborieuses de ladite nation de s'en affranchir<sup>30</sup>.

Il semble que Lénine n'apprécia pas le travail accompli par Staline et entra lui-même dans la polémique afin de ne pas rester enfermé dans le cadre conceptuel étroit de Staline<sup>31</sup>. Lénine attachait de l'importance à la question nationale « en fonction de son poids dans la révolution<sup>32</sup> ». Sa pensée subit ainsi des mutations importantes<sup>33</sup> qui aboutirent à l'acceptation du fédéralisme comme solution politique du nationalisme dans le nouvel État socialiste.

La position de Lénine dans son article « Du droit des nations à disposer d'elles-même », écrit en 1914, était à la fois idéologiquement plus rigide et plus flexible que celle de Staline. Pour Lénine, il s'agissait surtout d'accentuer le droit théorique à l'autodétermination :

les prolétaires *opposent-ils au praticisme* de la bourgeoisie une politique *de principe* dans la question nationale... les prolétaires étant hostiles à tout nationalisme exigent une égalité en droits « abstraite » et l'absence totale des moindres privilèges<sup>34</sup>.

28. « La nation est une communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture » : J. V. Staline, *Sotchinenija*, Moscou, 1946-1952, tome II, pp. 290-367. Cette traduction française est tirée de *Le communisme et la Russie*, (éd.) : J.-F. Kahn, Paris, 1968, p. 85.

29. *Ibid.*, p. 98.

30. *Ibid.*, p. 97.

31. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 475 et Michael LOWY, *Les marxistes et la question nationale*, pp. 386-87.

32. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 476.

33. PIPES, *The Formation of the Soviet Union*, p. 22.

34. V. I. LÉNINE, *Polnoe sobranie sotchinenij*, Moscou, 1961, tome 25. Cette traduction est tirée d'*Œuvres choisies*, Moscou, 1968, tome 1, p. 598. Voir aussi Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Unité prolétarienne et diversité nationale. Lénine et la théorie d'autodétermination », *Revue française de science politique*, 21 (1971), pp. 221-55.



Pour éviter les équivoques Lénine ajoutait :

la *libre* détermination des nations *ne peut* avoir, du point de vue historico-économique, d'autre signification que la *libre* détermination politique, l'indépendance en tant qu'État, la formation d'un État national<sup>35</sup>.

Si ce droit était reconnu par Lénine, qu'en était-il de sa mise en œuvre par le prolétariat ? En était-il même question ? À Lénine de répondre :

Il est d'ailleurs facile de voir pourquoi le droit de « libre détermination » des nations ne saurait signifier, du point de vue social-démocrate, *ni* la fédération, *ni* l'autonomie (bien qu'abstraitement parlant, l'une et l'autre entrent dans la notion de « libre détermination »). Le droit à la fédération est, d'une façon générale, un non-sens, car la fédération est un contrat bilatéral. Les marxistes ne peuvent absolument pas inscrire dans leur programme la défense du fédéralisme en général ; il ne saurait en être question. Quant à l'autonomie, les marxistes défendent non le « droit à » l'autonomie, mais l'autonomie elle-même en tant que principe général, universel, d'un État démocratique à composition nationale hétérogène et dont les conditions géographiques et autres seraient nettement différenciées<sup>36</sup>.

## II – LE FÉDÉRALISME SOVIÉTIQUE

Dans la phase pré-révolutionnaire, tout comme Staline qui avait écrit que « le fédéralisme en matière d'organisation recèle des éléments de désagrégation et de séparatisme<sup>37</sup> », Lénine s'était opposé à tout fédéralisme. Or la Première Guerre et la désagrégation de l'empire des Tsars où les forces centrifuges des nationalismes minoritaires non russes jouaient un rôle de première importance, forcèrent le père de la Révolution d'octobre de réexaminer sa pensée :

Lénine se rendit compte qu'il était nécessaire d'accepter et d'utiliser à bonne fin la doctrine bourgeoise d'autodétermination en l'appliquant sans réserves aux nations de l'Empire russe, et que ce plan hardi donnait la meilleure, voire l'unique chance de reconstituer plus tard l'ancienne unité, « non pas par la force, mais par une entente volontaire »<sup>38</sup>.

Lénine ne faisait pas simplement contre mauvaise fortune, bon cœur. L'Empire s'était désintégré très rapidement avec l'Ukraine, les États baltes, la Finlande, la Géorgie et les émirats centro-asiatiques qui avaient déclaré leur indépendance :

35. LÉNINE, *Œuvres choisies*, tome 1, p. 589.

36. *Ibid.*, p. 624, note 1. Voir aussi la lettre de Lénine à S. Chaoumian dans *Les marxistes et la question nationale*, pp. 351–53.

37. *Le communisme et la Russie*, p. 105. En ce qui concerne Lénine, son opposition au fédéralisme s'était manifestée pour la première fois en 1905 dans son article : « La position du Bund et le parti » publié dans *Iskra*. À une conférence du parti à Cracovie en 1913, il réaffirme cette même position négative dans « Remarques critiques sur la question nationale », publié dans *Prosvyechtcheniye*.

38. E. H. CARR, *A History of Soviet Russia : The Bolshevik Revolution, 1917–1923*, vol. I, Harmondsworth, 1966, p. 265.

Durant près de trois ans, les bolchéviks devront accepter cette désintégration et laisser les nations non russes organiser leur destin. Plus encore, il leur faudra rapidement soutenir les nationalismes triomphants, les exacerber pour empêcher, quand cela est possible, qu'ils n'aillent soutenir les forces contre-révolutionnaires et, lorsque commence l'intervention, les troupes étrangères<sup>39</sup>.

Cette politique réussira à faire tourner les peuples allogènes contre les Blancs qui les méprisaient et sauvera ainsi la Révolution. Aussi l'intervention étrangère réveillait-elle chez les Russes un certain nationalisme qui ralliera les officiers tsaristes à l'Armée rouge et permettra à celle-ci non seulement de vaincre les forces étrangères et blanches mais aussi de sauvegarder la Révolution. Ce nationalisme russe était cependant un mauvais présage pour les nationalismes minoritaires non russes<sup>40</sup>.

Jusqu'à la fin de la guerre civile, il y avait donc séparatisme en théorie et de fait. Mais Lénine ne s'en tenait pas pour autant qu'à cela. S'il avait encouragé, voire exacerbé, les nationalismes des allogènes, il l'avait fait aussi pour que ces derniers se rendent compte de l'attitude différente du pouvoir bolchévique envers eux et pour qu'ils pensent éventuellement à la possibilité de revenir à l'ancienne unité, mais sous une autre forme. Au III<sup>e</sup> Congrès pan-russe des Soviets en 1918 une résolution était acceptée selon laquelle « les nations de la Russie ont le droit de décider librement si et sur quelle base ils veulent participer au gouvernement fédéral et dans les autres institutions fédérales soviétiques<sup>41</sup> ». Comme le remarque E.H. Carr, « la fédération' (le mot étant utilisé sans égard aux gentillesse constitutionnelles) était ainsi tôt établie comme la forme appropriée pour que les peuples pratiquant l'autodétermination puissent de leur propre volonté être réunis une fois de plus dans un seul berceau<sup>42</sup> ». Puis au VIII<sup>e</sup> Congrès du parti, en mars 1919, le principe d'autodétermination et le droit de sécession étaient réaffirmés en même temps qu'était proposée une union fédérale d'États « comme une des formes transitoires sur la voie de l'unité complète<sup>43</sup> ».

On voit ici les deux revers de la médaille bolchévique de l'autodétermination : le droit à l'autodétermination et à la sécession étaient réaffirmés mais l'unité était aussi revendiquée. Cependant il y avait maintenant une différence fondamentale : sur le plan constitutionnel et étatique, la forme n'était plus le centralisme, mais bel et bien la fédération.

Pour réaliser l'unité, le pouvoir soviétique allait se servir de deux outils, l'un organisationnel et l'autre idéologique. C'est par l'intermédiaire du et avec le parti que l'unité se ferait. La théorie léniniste du parti ne tolérait pas son fractionnement et, en décembre 1919, les nouveaux statuts du parti comprenaient la notion que les partis communistes sur les différents territoires nationaux

39. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 479.

40. *Ibid.*, p. 479 et Merle FAINSD, *How Russia is Ruled*, Cambridge, Mass., 1965, p. 362.

41. *Sobranie Uzakonenii*, XV, art. 215, cité dans CARR, *A History of Soviet Russia...*, p. 269.

42. *Ibid.*

43. Leonard SCHAPIRO, *The Communist Party or the Soviet Union*, Londres, 1970, p. 226.

n'étaient que des comités régionaux du parti russe, soumis à son comité central<sup>44</sup>. C'est ainsi que Staline, en tant que commissaire aux nationalités, put coordonner le retour des États séparatistes par l'intermédiaire de bolchéviks disciplinés<sup>45</sup>.

L'argument idéologique était de son côté relié à l'appréciation des possibilités de la révolution européenne dont la Russie avait été considérée comme le maillon faible. Vers les années 1920-21<sup>46</sup>, avec l'échec de l'expédition polonaise en été 1920 et de l'insurrection allemande en mars 1921, il devenait évident que la révolution n'allait pas avoir lieu dans l'immédiat. Par conséquent,

les mouvements centrifuges qui ont désintégré l'Empire, s'ils étaient acceptables ou plutôt dénués d'importance dans la perspective d'une révolution européenne générale, deviennent impossibles dans l'état de stabilisation révolutionnaire que les événements de 1920-1921 ont mis en lumière<sup>47</sup>.

Seul État socialiste dans un monde capitaliste hostile, l'URSS devait pouvoir survivre dans cet environnement non pas dans une forme tronquée mais au moins dans la forme de l'empire des Tsars. Dans un article publié en mars 1921<sup>48</sup>, Staline décrivait où en était arrivée la conception nationale des bolchéviks. Reprenant la notion des phases historiques, élaborée dans le programme de 1919 et reprise plus tard au XII<sup>e</sup> Congrès en 1923<sup>49</sup>, il précisait qu'à l'époque du socialisme c'est l'égalité réelle entre les nations qui était fondamentale. Le nationalisme implique une aspiration vers l'égalité. Lorsque le socialisme a réalisé cette égalité, le droit de sécession n'a plus de raison d'être<sup>50</sup>. Puisque dans la troisième phase historique où la révolution avait triomphé, une union économique, militaire, et politique de tous les peuples avait été obtenue, il fallait assurer le maintien de cette union et se mettre à la tâche pour construire le socialisme. Staline n'hésita pas à utiliser la répression en Géorgie pour arriver à ses fins, ce qui lui valut une réplique de Lénine en décembre 1922 contre le « chauvinisme de grande puissance », lettre qui ne sera publiée qu'en 1956<sup>51</sup>. Mais, en même temps, dès décembre 1922, le I<sup>er</sup> Congrès des Soviets de l'URSS commençait à préparer la constitution fédérale qui intégrerait tous les États nationaux. En somme comme le constate Hélène Carrère d'Encausse :

L'union avec le prolétariat des nations non russes a été réalisée par des voies souvent difficiles : liquidation des gouvernements nationaux, épuration des partis nationaux, intervention de l'Armée rouge, tout a été mis en œuvre selon les

44. *XXIII Sjezd Kommunističeskoy partiyi Sovyetskovo Soyouza, Stenografitcheskij otchyët*, Moscou, 1966, p. 16, cité dans Théofil I. Kis, *Le fédéralisme soviétique, ses particularités typologiques*, Ottawa, 1973, p. 81.

45. CARR, *A History of Soviet Russia...*, chapitre XI.

46. *Ibid.*, p. 368.

47. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 482.

48. *Sotčineniya*, 1958, tome 5, pp. 52-59.

49. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Nationalisme et communisme », pp. 483-84.

50. *Ibid.*

51. *Kommunist*, 9 (1956), traduit dans Léo GRULIOW (éd.), *Current Soviet Policies*, New York, 1957, pp. 214-16.

circonstances. Malgré cela, la doctrine de l'État soviétique est que l'union des nationalités ainsi réalisée l'a été par un dépassement des nationalismes au profit de la solidarité socialiste <sup>52</sup>.

La voie vers la fédération avait été tortueuse tant au niveau de la théorie que dans la pratique mais sans dévier essentiellement de l'idéologie marxiste. Lénine et Staline avaient tenté de concilier nationalisme et internationalisme prolétarien ; le fédéralisme soviétique en avait été le résultat <sup>53</sup>. Cependant, force est de constater, que jusqu'aux années cinquante, où un nouveau débat sur le fédéralisme soviétique sera entamé <sup>54</sup>, la position soviétique sur le fédéralisme serait celle qu'avait décrétée Staline, c'est-à-dire que le fédéralisme est un phénomène transitoire, partant de l'interprétation qu'il avait donné à la pensée de Lénine :

Dans le livre de Lénine, *L'État et la révolution* (août 1917), le parti, en la personne de Lénine, prit le premier pas vers la reconnaissance de la permissibilité de la fédération, comme une forme transitoire « vers une république centralisée », cette reconnaissance étant cependant accompagnée d'un nombre de réserves substantielles <sup>55</sup>.

Ainsi le fédéralisme soviétique s'est développé en tenant compte du fait qu'il représente une forme d'organisation politique transitoire. Ceci n'empêcha cependant pas Andrej Vychinsky de déclarer que l'URSS était

un État fédératif... [qui] d'après son essence de classe et sa structure organisationnelle, se distingue fondamentalement de toutes les formes existantes de fédération, de confédération, et d'unitarisme connues jusqu'à présent dans le monde capitaliste. Il est un type d'État inédit dans l'histoire <sup>56</sup>.

Nonobstant cette déclaration pompeuse, on peut qualifier le fédéralisme soviétique de fédéralisme *sui generis* <sup>57</sup> dont les traits fondamentaux répondent aussi bien aux exigences de l'idéologie qui régit la vie politique en URSS qu'à ses réalités socio-économiques.

Dans son excellent ouvrage sur le fédéralisme soviétique, Théofil Kis souligne « les deux faces de l'ordre politico-constitutionnel de l'URSS » qui aident à le comprendre : la face matérielle-réelle et la face nominale-formelle <sup>58</sup>. Cette dernière se réfère aux textes constitutionnels qui, selon Staline ne font que résumer le passé ; la première représente l'organisation politique du système soviétique.

52. CARRÈRE D'ENCAUSSE, « Communisme et nationalisme », p. 485.

53. Carr écrit : « Dans la constitution de l'URSS et dans ses documents officiels, les mots « fédéral » et « fédération » étaient évités. Pourtant l'URSS était dans ses traits essentiels une fédération » ; *A History of Soviet Russia...*, p. 410.

54. Grey HODNETT, « The Debate over Soviet Federalism », *Soviet Studies*, 18 (1967), pp. 458-481.

55. Cité dans *ibid.*, p. 460. Voir aussi Kis, *Le fédéralisme soviétique*, pp. 71-72.

56. Cité dans *Ibid.*, p. 77.

57. *Ibid.*, p. 175.

58. *Ibid.*, p. 129.

Mais comme l'affirme Théofil Kis, les textes constitutionnels soviétiques ne sont pas lettre morte :

la terminologie démocratique utilisée dans les dispositions de la « Constitution formelle » exerce certainement une action non négligeable sur la « Constitution réelle »... cette interaction est manifeste en particulier lors des moments de la « libéralisation » et de la « polarisation » articulée des forces socio-politiques à l'intérieur du système <sup>59</sup>.

Les textes soviétiques donnent cependant une définition exacte des forces qui jouissent du fédéralisme : les nations minoritaires. En fait, le principe fondamental du fédéralisme soviétique est le principe de nationalité <sup>60</sup>. Ce qu'il faut retenir cependant c'est que le nombre et la cohésion interne des nationalités ont créé une distinction entre les membres et les sujets de la fédération. Les membres sont les républiques fédérées alors que les sujets sont les autres entités fédérées : les républiques autonomes, les régions autonomes, les arrondissements nationaux et les territoires ;

la différence fondamentale entre les membres et les sujets est celle que les premiers (membres) sont des entités souveraines et à ce titre jouissent du droit de libre sortie de l'Union, tandis que les deuxièmes (sujets) ne sont que des entités autonomes ne jouissant pas de ce droit <sup>61</sup>.

La possibilité théorique de l'existence de forces politiques centrifuges que comporte le principe de nationalité est contrecarrée par la théorie et la pratique centralistes et unitaires du PCUS, seule et unique force politique en URSS. Le centralisme démocratique qui y est pratiqué est ainsi mis en œuvre au niveau de l'État où la centralisation est rigoureusement appliquée. De plus, l'Union jouit de la « compétence de la compétence » qui lui donne la « suprématie juridique » <sup>62</sup>. Que reste-t-il qui rendrait la fédération viable ? Un auteur soviétique a écrit que le centralisme démocratique

suppose une large initiative, l'autonomie et l'indépendance de chacun des sujets de la fédération dans les questions locales en même temps qu'une subordination de certaines activités au pouvoir fédéral, en particulier du point de vue de l'exécution des lois et des autres actes du pouvoir fédéral <sup>63</sup>.

Si ceci est une exagération, comme l'indique Théofil Kis <sup>64</sup>, néanmoins on y constate le second principe du fédéralisme soviétique, à savoir que les entités fédérales sont appelées à participer au pouvoir, mais pas à le partager comme le veut le fédéralisme occidental. Une telle conception répond aux exigences idéologiques tout en acceptant de reconnaître la diversité nationale.

59. *Ibid.*, p. 131.

60. *Ibid.*, p. 77.

61. *Ibid.*, p. 78.

62. Michel MOUSKHÉLY et Zygmunt JEDRYKA, *Le gouvernement de l'URSS*, Paris, 1961, p. 374.

63. M. S. KIRITCHENKO, « Naissance et développement du système fédéral en Union soviétique », *Revue de droit contemporain*, 2 (1958), p. 76.

64. *Le fédéralisme soviétique*, p. 87.

Dans la pratique, le fédéralisme soviétique a tendu vers la centralisation. Les impératifs idéologiques ne sont pas la seule raison de cette tendance ; la création de la fédération était en dernière analyse la réponse à un besoin politique et non pas à une conviction idéologique. Comme le souligne Théofil Kis :

La raison d'être du fédéralisme soviétique n'est pas d'institutionnaliser la « diversité dans l'unité », mais de réaliser une unité unidimensionnelle dont les fondements étaient défaits par la formation des États nationaux à la suite de la désintégration de l'empire des tsars. C'est dire que le fédéralisme n'y sert que d'instrument d'intégration et qu'il fut politiquement conditionné<sup>65</sup>.

Les conditions politiques à l'origine ont persisté et se sont même aggravées, au point où depuis quelques années il existe un débat en URSS sur le fédéralisme<sup>66</sup> et une nouvelle constitution est en préparation<sup>67</sup>.

La théorie et la pratique du fédéralisme soviétique ont joué un rôle important pour les communistes d'Europe centrale, surtout pour ceux de Tchécoslovaquie. La voie qu'ils suivirent ne fut pas pour autant simple et droite et le fédéralisme en Tchécoslovaquie de 1968 accusera tant un désir de respecter la théorie soviétique que d'accommoder les exigences de la vie politique en Tchécoslovaquie.

### III – DU « TCHÉCOSLOVAQUISME » À LA FÉDÉRATION

Il est intéressant de constater que l'idée d'une fédération tchécoslovaque précède la création de la république tchécoslovaque ainsi que la révolution bolchévique. En effet, à Cleveland aux États-Unis, le 22 octobre 1915, cette idée était acceptée par les représentants des organisations tchèques et slovaques d'Amérique<sup>68</sup>. Elle ne fut cependant pas réalisée au lendemain de la Grande Guerre car l'Accord de Cleveland fut remplacé par le Pacte de Pittsburgh de mai 1918 qui promettait à la Slovaquie une forme d'autonomie. Mais le fait que des Tchèques et des Slovaques aient pensé à une fédération bien avant la création de leur État commun allait avoir son poids historique dans la création de la fédération plus d'un demi-siècle plus tard<sup>69</sup>.

65. *Ibid.*, p. 6.

66. *Ibid.*, pp. 163–69 et HODNETT, « The Debate over Soviet Federalism ».

67. D'après John HAZARD, « Fifty Years of the Soviet Federation », *Canadian Slavonic Papers/Revue canadienne des Slavistes*, 14 (1972), p. 587.

68. Voir L'ubomír LIPTÁK, *Slovensko v 20. storočí*, Bratislava, 1968, p. 63, Karol REBRO, *Cesta národa. Svedectvo o boji Slovákov za národný štát*, Bratislava, 1969, p. 21 ; Viliam PLEVZA, *Československá štátnosť a slovenská otázka v politike KSC*, Bratislava, 1972, p. 49 et M. M. STOLÁRIK « The Role of American Slovaks in the Creation of Czechoslovakia », *Slovak Studies*, 8 (1968), p. 55.

69. Jaroslav CHOVANEC et Rudolf TRELLA, « Vývoj riešenia národnostnej otázky v štátoprávných vzťahoch Čechov a Slovákov v Československej Socialistickej Republike », *Právnické štúdie* (1971), p. 100.

Il n'est pas nécessaire ici de décrire les événements qui menèrent à la création de la République tchécoslovaque en 1918, à sa transformation en État unitaire et centraliste « tchécoslovaque », à l'autonomie slovaque en 1938, à la recréation en 1945 de la Tchécoslovaquie, où la Slovaquie jouissait d'une certaine autonomie et à la fédéralisation en 1968. Ces événements et les luttes politiques autour d'eux ont été examinés ailleurs<sup>70</sup>. Plutôt, il faut voir quelle a été la position des communistes à travers cette période d'un demi-siècle et quelles ont été les raisons qui les ont amenés à créer une fédération vingt ans après leur prise de pouvoir. Enfin, il faut voir aussi si la fédéralisation de 1968 diffère du fédéralisme soviétique et s'il y a un apport à la théorie communiste du fédéralisme.

La création du parti communiste de Tchécoslovaquie (Kommunistická strana Československa ou KSČS) fut un processus compliqué car il naissait d'une scission au sein du parti social-démocrate, scission attribuable directement à la prise de pouvoir bolchevique en URSS<sup>71</sup>. À ces difficultés il faut ajouter la composition plurinationale de la République tchécoslovaque où les représentants nationaux de la gauche au sein de la social-démocratie pensaient en termes de partis nationaux.<sup>72</sup> Ce n'est qu'en 1921 qu'un parti unique fut enfin créé ; l'entrée du KSČS sur la scène politique tchécoslovaque eut donc lieu après la création de la République et sa transformation en État centralisé et unitaire. Puisque le KSČS ne sera jamais appelé à former le gouvernement ou même à y participer dans cette première république (1918–38), sa position sera de critiquer l'ordre bourgeois et de se préparer pour l'éventuelle révolution socialiste.

La première chose qui saute aux yeux lorsqu'on examine les congrès du KSČS dans les années vingt et trente, c'est le manque d'intérêt en la question nationale et sa solution politique<sup>73</sup>. Ce n'est qu'à deux conférences du parti en Slovaquie, en 1926 à Zilina et en 1937 à Banská Bystrica, que la question slovaque fut examinée<sup>74</sup>. Le KSČS se préoccupait davantage du sort de la classe ouvrière en Tchécoslovaquie, marquant par cette orientation qu'elle acceptait la République comme représentant un ordre bourgeois où l'élite et la nation tchèques prédominaient<sup>75</sup>. Au I<sup>er</sup> Congrès en 1923, le KSČS avait accepté la thèse officielle du « tchécoslovaquisme » du gouvernement, en partie à cause du fait que le prolétariat tchèque n'en accepterait aucune autre<sup>76</sup>.

70. Stanislav J. KIRSCHBAUM, « Die Entwicklung des Föderalismus in der Tschechoslowakei », *Zeitschrift für Ostforschung*, 24 (1975).

71. H. Gordon SKILLING, « The Formation of a Communist Party in Czechoslovakia », *American Slavic and East European Review*, 14 (1955), pp. 346–58.

72. František VNUK, *Kapitoly z dejin Komunistickej strany Slovenska*, Middletown, Pa., 1968, chapitres 1 et 2, pour ce qui est des Slovaques.

73. Viliam PLEVZA, *KSČ a revolučné hnutie na Slovensku 1929–1938*, Bratislava, 1965, *passim* ; Samo FAĽTAN, *Slovenska otázka v Československu*, Bratislava, 1968, pp. 79–92 et Viliam PLEVZA, « K niektorým otázkam vývinu komunistického hnutia za predmnichovskej ČSR », *Historický časopis*, 13 (1965), *passim*.

74. *Ibid.*

75. Ján MLYNÁRIK, « Dr. Bohumír Šmeral a slovenská národnostná otázka v počiatkoch komunistického hnutia », *Československý časopis historický*, 15 (1967), pp. 654–55.

76. Miloš GOSIOROVSKÝ, « K niektorým otázkam vzťahu Čechov a Slovákov v politike KSČ », *Historický časopis*, 16 (1968), p. 360.

Le Komintern ne tarda pas à s'immiscer dans les affaires du KSČS et à son V<sup>e</sup> Congrès en juillet 1924, une des résolutions indiquait :

Le Congrès considère important que le KSČ, en relation avec... [les nationalités de Tchécoslovaquie] déclare et mette en pratique le mot d'ordre du droit de disposer de soi-même jusqu'à la séparation <sup>77</sup>.

Devant une telle déclaration, le KSČS ne pouvait s'empêcher de discuter des résolutions du Komintern à son II<sup>e</sup> Congrès en automne 1924. À l'issue de ce Congrès fut votée la résolution suivante :

Le second Congrès du parti se rend compte que les thèses du I<sup>er</sup> Congrès dans la question nationale étaient foncièrement opportunistes et ne répondaient point aux principes communistes admis déjà au II<sup>e</sup> Congrès mondial du Komintern. Le fait que la nation tchèque n'a que quelques années d'indépendance étatique et qu'il y a dans le prolétariat des humeurs nationales encore puissantes, exige une politique circonspecte dans la question nationale <sup>78</sup>.

Le KSČS n'était ainsi pas prêt à aller au-delà d'une « politique circonspecte dans la question nationale ». Ceci résume bien, en fait, son attitude jusqu'à la Seconde Guerre et, de par cette politique, sa réputation aurait été ternie, n'eût été d'un homme qui n'hésita pas à faire cavalier seul : Bohumír Šmeral, le leader du KSČS dans la première décennie de l'après-guerre.

Si Šmeral fut condamné pour son « centrisme » <sup>79</sup>, déjà pendant les années vingt, et fut remplacé en 1929 par Klement Gottwald, qui bolchévisa le parti par la suite, son attitude envers le nationalisme minoritaire et sa solution politique le place parmi les hommes politiques en Tchécoslovaquie les plus perspicaces de son temps. Il réussit le tour de force extraordinaire de rester fidèle aux dogmes du parti tout en prônant une politique réaliste en ce qui concerne le nationalisme minoritaire slovaque. Il le fit simplement en s'attaquant à ce problème au parlement <sup>80</sup> et en l'ignorant aux congrès du parti. Il faut ajouter, cependant, que ses déclarations audacieuses furent faites assez tôt, et certainement bien avant que l'aile gauche du parti ne put le mettre en cause. De toute façon, sa prise de position était plus acceptable pour plusieurs que les résolutions irréalisables du V<sup>e</sup> Congrès du Komintern ou, à l'inverse, le refus total de traiter du nationalisme minoritaire slovaque et de s'en tenir simplement aux besoins quotidiens du peuple <sup>81</sup>.

77. Cité dans VNUK, *Kapitoly...*, p. 53.

78. GOSIOROVSKÝ, « K niektorým otázkam vzťahu Čechov a Slovákov v politike KSČ », p. 362.

79. Voir Miroslav KLIR, « Ulha B. Šmerala pri vypracovaní strategikotaktickej orientácie KSČ », *Prípěvsky k Dějinám KSČ* 4 (1964), pp. 651-84 et Vladimír DUBSKÝ, « Utváření politické linie KSČ v období Šmeralova vedení », *Prípěvky k Dějinám KSČ*, 7 (1967), pp. 645-68 et pp. 803-38. Sur Gottwald, voir H. Gordon SKILLING, « Gottwald and the Bolshevization of the Communist Party of Czechoslovakia, 1929-1939 », *American Slavic and East European Review*, 20 (1961), pp. 641-50.

80. MLYNÁRIK, « Dr. Bohumír Šmeral a slovenská národnostná otázka v počiatkoch komunistického hnutia », p. 658.

81. *Ibid.*, p. 661.



Quoique Šmeral ne croyait pas en l'avenir des petits États en Europe centrale,<sup>82</sup> dans son fameux discours du 13 janvier 1921, il assura les députés que l'aile gauche de la social-démocratie ne cherchait pas à détruire l'État, déclaration que Gottwald fera en 1929 : « Cet État est aussi notre État. Nous ne voulons pas le bouleverser, mais le conquérir !<sup>83</sup> » Cette conquête devait se faire au nom des travailleurs et de toutes les nations qui habitent son territoire. Šmeral gardait ainsi une perspective de classe de la République tchécoslovaque et c'est dans cette perspective qu'il s'en prit à l'élite tchèque au pouvoir.

D'abord il ne reconnaissait pas l'existence d'une « nation tchécoslovaque ». Dans son discours il refusa de parler de « Tchécoslovaques » acceptant les Slovaques comme co-fondateurs avec les Tchèques de la République. Puis il fit allusion aux déclarations de Beneš<sup>84</sup> à l'effet que la constitution serait analogue à celle de la Suisse :

Puisque vous avez voulu créer un État bourgeois, vous auriez dû dès le premier mois résoudre la question des nationalités, où le type suisse serait le minimum d'autonomie donnée aux minorités. Mais au lieu de cela... vous vous êtes basés sur le principe du pouvoir, et envers les Allemands, malgré nos conseils et notre bon sens, vous avez tenté d'obtenir le maximum aux discussions de Versailles et vous n'aviez que des paroles de vainqueur : « On ne discute pas avec des rebelles. » Puisque vous avez voulu créer un État bourgeois... vous devriez être capable de résoudre le problème slovaque de telle façon à ne pas regarder la Slovaquie comme une terre de bestiaux, comme une terre hostile, comme une colonie, mais comme un pays plein de sa propre énergie, où la méfiance et le séparatisme peuvent être surmontés en accordant intelligemment autant que possible le plus grand degré d'autonomie<sup>85</sup>.

Il ressort deux éléments de ce passage : d'abord Šmeral voulait que la Tchécoslovaquie devienne une fédération du type suisse pour résoudre le problème des minorités nationales et, deuxièmement, il concevait le rôle des Slovaques comme étant autre que celui des minorités nationales, comme étant un problème spécial pour la République. Dans ses revendications de fédération, Šmeral voulait en fait résoudre ces deux problèmes d'un seul trait. Pourtant le problème slovaque était pour lui plus important et en octobre 1921, au moment de la tentative de l'ex-roi Charles de reprendre la couronne de Saint-Étienne, Šmeral s'en prit une autre fois au gouvernement dans presque les mêmes termes qu'au début de l'année. Une fois de plus il revendiquait un haut degré d'autonomie pour les Slovaques<sup>86</sup>. Ses déclarations indiquent de plus qu'il ne revendiquait pas une auto-

82. *Ibid.*

83. Bohumír ŠMERAL, *Protí persekuci a zradě*, Praha, 1921, pp. 12-13.

84. Dans une note officielle adressée par lui-même le 20 mai 1919 au Conseil suprême de la Conférence de la Paix, Beneš écrivit : « La Tchéco-Slovaquie aura un régime extrêmement libéral qui sera analogue à celui de la Suisse ». Cité dans Joseph A. MIKUS, *La Slovaquie dans le drame de l'Europe*, Paris, 1955, p. 30.

85. MLYNÁRIK, « Dr. Bohumír Šmeral a slovenská národnostná otázka v počiatkoch komunistického hnutia », p. 657.

86. *Ibid.*, p. 659.

nomie « formelle », accusation qu'il lançait au parti populiste slovaque de Hlinka mais dont il reconnaissait la prééminence dans la lutte pour l'autonomie. Son autonomie était rattachée à l'émancipation du peuple travailleur et non simplement un transfert du pouvoir à une bourgeoisie nationale<sup>87</sup>. Ainsi demandait-il que toute la strate administrative tchèque en Slovaquie soit renvoyée en Bohême.

Šmeral reste l'unique personnage communiste des années vingt et trente à suggérer une solution politique pour le nationalisme minoritaire slovaque. Il parlait d'autonomie, mais il n'avait jamais de programme constitutionnel bien défini. Par contre il défendait les droits des Slovaques dans tous les domaines de la vie nationale, y compris la langue<sup>88</sup>. Šmeral demeurait ainsi fidèle aux enseignements de Lénine sur la question nationale. Non seulement il défendait le droit des Slovaques à l'autodétermination, mais puisqu'il s'agissait d'un régime bourgeois, il était en mesure d'appuyer leurs revendications d'autonomie tout en y apportant les modifications nécessaires en fonction de l'idéologie. Il n'est alors pas étonnant qu'un historien communiste écrive que « sa version d'autonomie est une critique objective du tchécoslovaquisme<sup>89</sup> ».

C'est la Deuxième Guerre qui marque la seconde étape dans les efforts des communistes pour trouver une solution politique au nationalisme minoritaire slovaque. Puisque l'URSS avait reconnu l'indépendance de la Slovaquie en 1939 et était entrée en relations diplomatiques avec elle, l'objet premier des efforts des communistes fut cette même république. En fait ils se trouvaient devant un dilemme majeur ; puisque les Slovaques avaient constitué leur propre État, mettant ainsi fin au problème national, il ne leur restait qu'à combattre l'idéologie du nouvel État qu'ils qualifiaient, à tort ou à raison, de « clérical-fasciste »<sup>90</sup>. Mais comment mener cette lutte ? C'est ainsi qu'apparut en Slovaquie le slogan d'une république soviétique slovaque. Or ce slogan fut critiqué dès 1940<sup>91</sup>, comme le fut d'ailleurs celui de la restauration de la Tchécoslovaquie<sup>92</sup>.

La décision des Alliés en 1941 de recréer la Tchécoslovaquie replaça la question slovaque dans sa perspective d'avant-guerre. Il y avait cependant une différence importante : il existait maintenant un parti communiste slovaque (Kommunistická strana Slovenska ou KSS) qui agissait peu ou prou indépendamment en Slovaquie. La direction du KSS s'était alliée à des non-communistes slovaques qui étaient contre la République slovaque et qui s'étaient groupés en

87. *Ibid.*, p. 660.

88. *Ibid.*, p. 663.

89. *Ibid.*

90. En août 1944, dans le rapport qu'il prépara pour la direction du KSČS à Moscou sur la situation générale dans la République slovaque, Karol Šmidke n'eut, dans l'ensemble, que des éloges pour les réalisations économiques et sociales du gouvernement de la République. Voir le texte intégral de ce rapport dans *Nové slovo*, 14 et 21 août 1969.

91. Samo FALŤAN, « Ku Kralovej recenzii trocha inák », *Historický časopis*, 14 (1966), p. 589. Sur les diverses péripéties de ce slogan, voir Ferdinand BEER *et al.*, *Dejinná križovatka*, Bratislava, 1964, pp. 74-89.

92. Jozef JABLONICKÝ, *Slovensko na prelome*, Bratislava, 1965, pp. 156-56.

parti démocrate. Ensemble, ils avaient établi un programme dont l'objectif ultime était la création d'une fédération<sup>93</sup>. Ce qu'il faut retenir dans cette tentative c'est d'abord que ni le KSS, ni les démocrates n'avaient un programme constitutionnel bien défini. Ceci ressort d'une manière frappante de tous les documents et témoignages de l'époque<sup>94</sup>. Deuxièmement, la soumission du KSS au KŠCS, d'abord à Moscou en mars puis en Tchécoslovaquie en mai 1945 sur la question de la fédéralisation, donna le coup de grâce à cette tentative. Un modèle asymétrique fut accepté où la Slovaquie jouissait d'une certaine autonomie. Les auteurs communistes l'expliquent aujourd'hui comme ayant été nécessaire à cause de la lutte politique après la guerre entre communistes et non-communistes<sup>95</sup>. Pourquoi alors, après la victoire communiste en 1948, n'y eut-il pas de fédéralisation ? Pourquoi la Tchécoslovaquie n'imita-t-elle pas l'URSS dans sa solution du nationalisme minoritaire ?

Les communistes retinrent le modèle asymétrique de 1945 pour la simple raison qu'il répondait aux exigences de la nouvelle tâche de construire le socialisme en Tchécoslovaquie tout en reconnaissant la spécificité nationale slovaque de par l'autonomie qui leur était octroyée. C'était effectivement la mise en œuvre de la solution stalinienne du nationalisme minoritaire en régime communiste<sup>96</sup>. Tout comme en URSS, deux principes régissaient le modèle asymétrique : d'une part, la reconnaissance de la spécificité nationale slovaque en lui accordant l'autonomie et d'autre part, la centralisation et l'intégration. Quant aux intérêts des Tchèques, ils étaient identifiés aux intérêts de l'État entier. Ainsi du point de vue constitutionnel, les Slovaques jouissaient de l'équivalent du statut soviétique de « sujets » alors que les Tchèques dirigeaient effectivement les destinées d'un État qui, malgré les subtilités constitutionnelles (l'utilisation du titre « République tchécoslovaque », par exemple) restait en fait leur État. De plus, en mettant l'accent sur l'industrialisation de la Slovaquie<sup>97</sup>, Prague espérait éliminer les causes du nationalisme bourgeois d'avant 1948, qui n'avait pas sa place en régime socialiste. La justification théorique du maintien du modèle asymétrique se basait d'ailleurs sur l'industrialisation de la Slovaquie. Le nationalisme slovaque avait sévi en Tchécoslovaquie démocratique, selon les communistes, à cause de l'inégalité économique entre la Bohême-Moravie et la Slovaquie. Le régime communiste allait éliminer cet écart et l'autonomie de la Slovaquie qu'impliquait le modèle asymétrique suffisait pour cette tâche, d'autant plus qu'il reconnaissait aussi la spécificité de la nation slovaque que le régime bourgeois d'avant la guerre avait refusé d'accepter.

93. Gustáv HUSÁK, *Svedectvo o Slovenskom národnom povstaní*, Bratislava, 1964, p. 133.

94. G. HUSÁK, *Zápas o zajtrajšok*, Bratislava, 1948 et Vilém PREČÁN, *Dokumenly o Slovenskom národnom povstaní*, Bratislava, 1965.

95. Karel KAPLAN, « Třídni boje po únoru 1948 », *Příspěvky k Dějinám KSČ*, 3 (1963), p. 333.

96. Zdeněk JIČÍNSKÝ, « 25 let socialistického vývoje státopravních vztahů českého a slovenského národa », *Právník*, 109 (1970), p. 375.

97. Viliam ŠIROKÝ, *Industrializacia Slovenska, pevný základ večného bratsva českého a slovenského národa*, Bratislava, 1949, p. 7.

Or, dans l'atmosphère sectaire de la période, issue de la crise yougoslave en juin 1948, la socialisation politique qui aurait dû suivre l'industrialisation fut remplacée par la terreur et la répression. Si le nationalisme bourgeois survivait encore en Slovaquie après le coup de Prague de 1948, il fallait à tout prix l'éliminer surtout s'il se manifestait dans les rangs du parti. Or on trouva facilement des victimes, notamment les communistes slovaques qui avaient revendiqué une fédération pendant et après la guerre. Ainsi débuta une danse macabre de purges dont les conséquences furent négatives sur tous les plans. L'élimination des « nationalistes bourgeois slovaques » acquit le statut de théorème idéologique, modifiant en quelque sorte le concept de lutte des classes. Les nationalistes bourgeois slovaques étaient devenus des « ennemis de classe »<sup>98</sup>.

Ce négativisme dans les relations sociales et politiques eut des conséquences néfastes sur le rôle des organes nationaux slovaques et, en général, sur le développement socio-économique de la Slovaquie :

cette base idéologique fictive fut utilisée pour garder la nation slovaque dans un état d'inégalité avec toutes ses conséquences. On cacha toute cette campagne derrière une élasticité dialectique qui soulignait la relativité de tels principes de base que l'égalité des droits, l'égalité entre nations et le droit à l'autodétermination<sup>99</sup>.

Le régime se dirigeait en fait vers un centralisme presque total, et ceci en dépit de tentatives comme celle de 1956 où il y eut un amendement constitutionnel pour revaloriser les pouvoirs des organes nationaux slovaques, le Conseil national slovaque et sa branche exécutive, le Conseil des administrateurs. C'est la constitution de 1960 qui représente le point culminant du processus institutionnel et politique de l'évolution du modèle asymétrique car, de l'autonomie de la Slovaquie, il ne restait plus que le nom.

Quelques années plus tard, grâce à la déstalinisation en URSS, les intellectuels slovaques eurent l'occasion d'illustrer les aspects négatifs du modèle asymétrique, notamment dans le développement économique<sup>100</sup>. Or, c'est ici qu'on retrouve la pierre angulaire dudit modèle. C'est cependant seulement avec l'élimination du « pouvoir personnel » de Novotný, obstacle à toute modification<sup>101</sup>, que le modèle asymétrique pouvait céder la place à la fédération dont la première revendication sous Novotný remonte à 1963<sup>102</sup>.

Lorsque les intellectuels en Tchécoslovaquie se mirent à revendiquer le rejet du stalinisme et la démocratisation du régime<sup>103</sup>, la pression qu'ils exerçaient sur le régime permit à la question slovaque de figurer parmi ces revendications. Ainsi pour les Slovaques, la solution des relations tchèques-slovaques devint un

98. KAPLAN, « *Ťridni boje po únore 1948* », p. 324.

99. Karol Rebro, *The Road to Federation*, Bratislava, 1970, p. 57.

100. Voir Stanislav J. KIRSCHBAUM, *Le stalinisme et la Tchécoslovaquie*, F.N.S.P., Thèse de doctorat, Paris, 1970, pp. 267-274.

101. REBRO, *The Road to Federation*, p. 58.

102. GOSIOROVSKÝ, « *K niektorým otázkam vzťahu Čechov a Slovákov v politike KSČ* ».

103. Antonín LIEHM, *Trois générations*, Paris, 1970, p. 12. Liehm date ces revendications à partir de 1955. Or 1963 est une date plus vraisemblable.

des buts à atteindre<sup>104</sup>. Or sous Novotný, il n'en était pas question et le maximum que les Slovaques pouvaient obtenir était la mise en lumière dans des livres et des périodiques de la lutte et des buts de ceux qui avaient participé au soulèvement slovaque de 1944 et qui avaient été condamnés par la suite pour « nationalisme bourgeois slovaque<sup>105</sup> ». Avec ces révélations apparaissait cependant un facteur que la direction du parti ne pouvait ignorer, notamment que les communistes slovaques avaient revendiqué la création d'une fédération déjà pendant la guerre. De plus, avec la publication d'un ouvrage sur la question nationale en URSS où la solution aux problèmes nationaux avait été trouvée dans la fédération soviétique<sup>106</sup>, les Slovaques détenaient des arguments suffisamment convaincants pour faire accepter la fédéralisation de la Tchécoslovaquie dès que le moment serait propice.

La destitution de Novotný en janvier 1968 permit d'aborder la fédéralisation et c'est ainsi qu'elle devint un des aspects du processus de démocratisation que la direction du KSČS sous Alexander Dubček, qui avait remplacé Novotný, encourageait à tous les niveaux. Plus encore, du point de vue des Slovaques, la fédéralisation de la Tchécoslovaquie était étroitement liée au processus de démocratisation de 1968. Comme l'indique un écrivain slovaque : « La fédéralisation et la démocratisation sont les deux côtés du même processus.<sup>107</sup> » Ou, comme le déclara Gustáv Husák, ancien « nationaliste bourgeois slovaque » et en 1968 personnage éminent qui menait la lutte pour la fédéralisation de l'État :

La fédération ne signifie rien d'autre qu'on utilise des principes démocratiques dans le domaine de la politique nationale – principes – qui ne peuvent être réalisés sans les conditions nécessaires pour la démocratisation de la société entière<sup>108</sup>.

En fait, les débats sur la fédération pendant la période de libéralisation indiquent que la conception que se faisaient les Slovaques du projet pouvait vraisemblablement modifier la théorie communiste du fédéralisme. En outre, il faut constater qu'il y avait un fossé entre les conceptions tchèques et slovaques sur le type de fédération, où les premières tendaient davantage vers le centralisme<sup>109</sup>. C'est à l'intérieur de ce débat<sup>110</sup>, jusqu'à la veille du vote de la loi,

104. Stanislav J. KIRSCHBAUM, « L'opposition en régime communiste : le cas des intellectuels slovaques », *Canadian Slavonic Papers/Revue canadienne des slavistes*, 17 (1975).

105. Voir surtout les ouvrages suivants : HUSÁK, *Svedectvo o Slovenskom národnom povstaní*; JABLONICKÝ, *Slovensko na prelome*; Samo FALŤAN, *O Slovenskom národnom povstaní*, Bratislava, 1964; et les articles de ces mêmes auteurs dans les pages de *Historický časopis* pendant cette période.

106. Miloš GOSIOROVSKÝ, « 50 rokov národnoštátnej výstavby SSSR », *Sborník Filozofickej fakulty Univerzity Komenského – Historica XVIII*, Bratislava, 1967, pp. 3–25.

107. Julius STRINKA, *Kultúrny Život*, 14, 5 avril 1968.

108. *Pravda*, Bratislava, 23 avril 1968.

109. Voir Jirí GROSPÍČ, Zdenek JIČÍNSKÝ, « Problémy státoprávního uspořádání ceskoslovenských vztahů », *Právník* 107 (1968), pp. 481–96 et la discussion dans la *Pravda* de Bratislava les 14 et 21 juin 1968.

110. On retrouve les grandes lignes de ce débat dans la chapitre XV de l'ouvrage de H. Gordon SKILLING sur les événements en Tchécoslovaquie en 1968, qui est présentement sous presse. Voir aussi Vojtech HATALA, « Spor o obsah federácie », *Nové slovo*, 8, 11 juillet 1968 et Karol REBRO, « V čom sa rozchádzame », *Nové slovo*, 9, 18 juillet 1968.

que perçaient certaines notions suggérant que le fédéralisme tchécoslovaque allait s'éloigner du fédéralisme soviétique. Dans l'ensemble, les Slovaques insistaient sur le maximum de pouvoir aux entités fédérées (les nouvelles républiques socialistes tchèque et slovaque) et sur la parité au niveau fédéral. Plus encore, comme l'indiqua Vasil Bilák, premier secrétaire du parti, le rôle du KSS devait être tel que son Comité central serait « le créateur et le réalisateur de la conception du développement slovaque et le co-créateur, égal en droit, des conceptions de l'État <sup>111</sup> ». Somme toute, ces propos laissaient prévoir aussi bien un partage du pouvoir qu'une participation à celui-ci.

Ce débat, semble-t-il, entraîna indirectement une scission dans les rangs des intellectuels slovaques concernant la question de l'importance à donner à la fédéralisation vis-à-vis de la démocratisation <sup>112</sup>. Néanmoins, malgré cette crise, et après le 20 août, malgré l'occupation du pays par les troupes du Pacte de Varsovie, la fédéralisation fut votée au Parlement de Prague le 27 octobre, veille du cinquantième anniversaire de la création de la Tchéco-Slovaquie.

Il fallait maintenant bien établir la fédération et s'assurer qu'elle corresponde aux énoncés idéologiques sur la question nationale. Or, à cause de l'invasion et du processus de normalisation qui s'ensuivit, les interprétations de la fédération indiquent que le projet se rapprochait davantage de la théorie soviétique du fédéralisme.

Il est intéressant de noter que tout au long des modifications apportées au modèle asymétrique, les théoriciens communistes s'appuyèrent sur Lénine pour justifier le changement ; ceci était particulièrement frappant en 1960 <sup>113</sup>. Devant une telle situation il était inévitable que d'autres réexaminent les écrits de Lénine pour pouvoir justifier la création de la fédération ; c'est l'académicien Viktor Knapp qui publia en 1970 un article indiquant non seulement quelle était la pensée de Lénine sur cette question, mais comment elle avait évolué à partir de 1903, date à laquelle il s'était opposé à toute fédération pour arriver à la considérer progressiste dans certains cas <sup>114</sup>. D'autres auteurs mirent l'accent sur le droit à l'autodétermination en citant Lénine lui-même :

C'est seulement quand le prolétariat reconnaît le droit des nations à la séparation qu'est assurée la solidarité totale des travailleurs et aide à réaliser le rapprochement démocratique des nations <sup>115</sup>

Un autre ajouta que Lénine voyait l'autodétermination du point de vue de classe, dans le cadre de l'internationalisme prolétarien où « les intérêts nationaux sont pris en considération dans une unité dialectique avec les intérêts du prolétariat

111. *Pravda*, 27 avril 1968.

112. PLEVZA, *Československá štátnosť a slovenská otázka v politike KSČ*, pp. 298-301.

113. Eduard KUČERA, « O uplatnění leninských principů národnostní politiky v řešení poměru Čechů a Slováků », *Právník*, 99, 1960, pp. 625-38.

114. Viktor KNAPP, « Lenin a socialistický federalismus », *Právník*, 109, 1970, p. 263.

115. V. I. LENIN, *Spisy*, t. 24, Bratislava, p. 275, cité dans Alexander Černák, « Lenin a sebaurčovací právo národov », *Právny obzor*, 53, (1970) p. 303.

des autres pays et des autres nations » et dans l'esprit du centralisme démocratique <sup>116</sup>.

Il est évident que les écrits de Lénine ne pouvaient donner une réponse catégorique, quoique leur nouvelle analyse était nécessaire. Plus important était la question de savoir pourquoi le modèle asymétrique n'était plus acceptable. Si pour certains auteurs le modèle asymétrique avait été un modèle *sui generis*, il avait cependant été antidémocratique : « c'est un modèle qui, d'une part, partait de l'égalité des deux nations dans la république, mais qui, d'autre part, n'ancrait pas cette égalité dans les institutions <sup>117</sup>. »

Deuxièmement, comme l'indique un autre auteur, il avait renforcé le centralisme :

la politique nationale pendant l'ère d'Antonín Novotný [1953–1968] en Tchécoslovaquie, dans l'intérêt de l'intégration du peuple tchécoslovaque, ne prenait pas en considération ou sous-estimait les différences ethniques et en les surpassant, c'est-à-dire en les écrasant, elle se servait d'un puissant centralisme non démocratique <sup>118</sup>.

En troisième lieu, ce modèle avait permis la survivance du « tchécoslovaquisme » :

Cette façon d'aborder la question nationale était une manifestation spécifique de la surestimation des résultats du développement socialiste en Tchécoslovaquie... [et] permettait la survie de l'idéologie du tchécoslovaquisme <sup>119</sup>.

Accuser le modèle asymétrique de permettre la survie du « tchécoslovaquisme » correspondait en fait à un aveu que le socialisme en Tchécoslovaquie dans les vingt dernières années n'avait pas réussi à surmonter une idéologie bourgeoise que les communistes avaient condamnée de prime abord. Plus encore, c'était admettre que rien n'avait changé dans les relations tchèques-slovaques. Pour cette raison, conclut un autre auteur, le modèle asymétrique avait influencé négativement les relations entre les deux nations ainsi que leur rapprochement socialiste <sup>120</sup>.

Force est de constater, que le modèle asymétrique avait fait éclater la notion stalinienne selon laquelle l'industrialisation de la nation économiquement défavorisée, (chez qui, en conséquence de cette situation le nationalisme avait survécu), fait disparaître ce phénomène bourgeois. L'industrialisation de la Slovaquie n'avait pas réussi à égaliser son niveau économique à celui de la Bohême–Moravie ; en fait dans certains domaines, un plus grand écart encore avait été réalisé. De plus, il y avait chez les Slovaques des griefs politiques que les explications théoriques soulevées ci-dessus n'indiquent qu'indirectement. C'est dans le Programme d'action de 1968 qu'on retrouve une référence plus directe :

116. K. REBRO, « Leninské princípy – základ československej federácie », *Právny obzor*, 53 (1970), p. 353.

117. CHOVANEC et TRELLA, « Vývoj riešenia národnostnej otázky v štatoprávnych vzťahoch Čechov a Slovákov v Československej Socialistickej Republike », p. 117.

118. REBRO, « Leninské princípy – základ československej federácie », p. 355.

119. JIČÍNSKÝ, « 25 let socialistického vývoje štatopravních vzťahů českého a slovenského národa », p. 376.

120. ČERNÁK, « Lenin a sebaurčovací právo národov », p. 310.

On ne peut nier que même en Tchécoslovaquie socialiste, malgré nos progrès remarquables dans la solution du problème des nationalités, *il existe des fautes sérieuses et des déformations fondamentales* dans les arrangements constitutionnels des relations entre Tchèques et Slovaques. On doit souligner que l'arrangement asymétrique ne convenait pas par son caractère à exprimer les relations entre deux nations indépendantes parce qu'il présentait la position des deux nations d'une façon différente. La différence se manifestait principalement dans le fait que les organes nationaux tchèques étaient identiques aux institutions centrales, qui, ayant juridiction sur l'État entier, étaient supérieures aux organes nationaux slovaques. Cela a empêché la nation slovaque, pour toutes fins pratiques, de prendre part égale dans la création et la réalisation de la politique du pays entier. Les faiblesses objectives d'une telle solution étaient soulignées par l'atmosphère et les pratiques politiques existantes qui nuisaient à la position et aux activités des organes nationaux slovaques. Dans de telles conditions, les activités des organes nationaux slovaques étaient affaiblis, tant dans les années cinquante comme dans les conceptions fondamentales de la Constitution de 1960... Ces développements ont nécessairement causé des malentendus entre nos deux nations. Dans les pays tchèques le manque d'organes nationaux ont semblé rendre les organes nationaux slovaques superflus. En Slovaquie les gens étaient convaincus que ce n'étaient pas les Slovaques qui gouvernaient chez eux, mais que tout était décidé à Prague <sup>121</sup>.

Le nationalisme minoritaire slovaque était resté vivant pour la simple raison que le développement socialiste en Tchécoslovaquie, qui théoriquement devait être un programme conjoint, était en fait devenu un programme national, c'est-à-dire tchèque. Comme dans la république bourgeoise, les intérêts des Slovaques avaient été gardés en marge de la vie politique en Tchécoslovaquie ; pis que cela, les hommes politiques slovaques en avaient été violemment exclus par les purges des années 1949-1954, ainsi que de la vie politique en Slovaquie par Karol Bacílek et Viliam Široký, satrapes de Prague à Bratislava. Ainsi à cause de cette situation, le modèle asymétrique devint antidémocratique, centraliste et « tchécoslovaquiste ». Seule une situation d'égalité, qu'une fédération signifiait au moins en théorie, pouvait assurer, d'une part, que les Slovaques seraient maîtres chez eux et, d'autre part, qu'ils participeraient à part entière au développement du socialisme en Tchécoslovaquie. Le « rapprochement socialiste » deus deux nations serait alors possible.

Un autre concept qui devait être réexaminé à cause des abus auxquels il avait été soumis, est la notion de l'État et en particulier son dépérissement. On constate ici une tendance de voir les choses telles qu'elles sont :

le dépérissement de l'État, avec la survivance du parti pendant un certain temps par après, étaient la raison pour les conservateurs de proclamer la dictature du parti, c'est-à-dire le pouvoir de la bureaucratie du parti <sup>122</sup>.

121. *Pravda*, 8 avril 1968.

122. Martin VIETOR, « O niektorých právnohistorických a štátoteoretických problémoch federácie », *Právny obzor*, 53 (1970), p. 683. Sur cette question dans la théorie socialiste voir aussi André VACHET, « La théorie socialiste et la critique étatique de l'État », *Revue canadienne de science politique/Canadian Journal of Political Science*, 7 (1974), pp. 210-27.



Pour cet auteur communiste, loin de dépérir, l'État joue et continuera de jouer un rôle important même dans une société socialiste :

[L'État] est le centre du pouvoir de la société sans lequel la vie sociale est impensable, c'est-à-dire l'existence nationale et humaine dans ses relations individuelles et sociales ; il est l'ordre qui, par le pouvoir, garantit les conditions fondamentales de la réalisation de l'homme et de la nation même dans une société sans antagonismes<sup>123</sup>.

Partant de cette critique du modèle asymétrique, et de cette revalorisation du rôle de l'État, le fédéralisme de 1968 peut se définir à partir de trois principes. En premier lieu, il s'agit du principe d'égalité qu'on ne retrouve pas si directement affirmé en URSS par exemple<sup>124</sup> :

En créant la fédération tchécoslovaque il ne s'agissait pas seulement d'une nouvelle forme étatique et juridique, mais comparé au fédéralisme bourgeois, d'un nouveau contenu de fédéralisme socialiste dont la substance et la vocation sont d'égales possibilités juridiques et factuelles et une occasion à un propre développement national et optimal dans l'esprit de la coopération prolétarienne et de l'aide mutuelle<sup>125</sup>.

C'est ainsi que le KSS pouvait exiger et réclamer « *des conditions égales dans la division du travail*, une coopération plus égale comme condition pour un meilleur développement économique et pour l'égalisation économique et sociale en Tchécoslovaquie<sup>126</sup>. » Le corollaire inévitable de ce principe était la parité dans toutes les institutions au niveau fédéral.

Le deuxième principe, celui de la réalisation de la politique nationale, découle directement du premier : la fédération est

dans le cadre d'un État commun, la façon optimale d'assurer les principes d'égalité et de spécificité et d'indépendance des nations individuelles et de faire valoir les revendications [nationales], pour que la nation – par l'entremise de sa propre représentation politique nationale – s'occupe de ses propres affaires dans la mesure où elle vit et veut vivre dans une union avec une autre nation<sup>127</sup>.

Il va sans dire que le développement national slovaque allait être dorénavant assuré ; l'apport original ici est la reconnaissance d'intérêts spécifiquement tchèques. Si les Tchèques avaient été privilégiés jusqu'alors, ils avaient aussi été privés « d'une voie spécifique pour garantir les besoins du développement de la nation

123. VIETOR, « O niektorých právnohistorických a štátoteoretických problémoch federácie », p. 683.

124. Voir John A. ARMSTRONG, « The Ethnic Scene in the Soviet Union ; The View of the Dictatorship », dans Erich GOLDHAGEN (éd.), *Ethnic Minorities in the Soviet Union*, New York, 1968, pp. 3–49 et John N. HAZARD, « Statutory Recognition of Nationality Differences in the URSS » dans Edward ALLWORTH (éd.), *Soviet Nationality Problems*, New York, 1971, pp. 83–116.

125. REBRO, « Leninské princípy – základ československej federácie » pp. 353–54.

126. *Ibid.*, p. 356.

127. GROSPÍČ et JIČÍNSKÝ, « Problémy státoprávního uspořádání česko-slovenských vztahů », p. 486.

tchèque<sup>128</sup> ». La fédération allait non seulement permettre de « distinguer ce qui est tchèque et tchécoslovaque » mais aussi de former des « intérêts nationaux et de renforcer la conscience nationale qui semble être étouffée sinon affaiblie surtout dans certaines couches [de la nation tchèque]<sup>129</sup> ». C'est ainsi, remarque un auteur, que

la solution fédérative, dans le respect du sous-système national, permet la solution démocratique des relations nationales et la création de garanties contre les efforts centralisateurs que pourraient réaliser une nation aux dépens de l'autre<sup>130</sup>.

Le troisième principe est celui de l'intégration socialiste. Dans la mesure où la fédération doit garantir les droits des parties constituantes, elle doit aussi assurer leur intégration mutuelle dans le système socialiste<sup>131</sup>. Cette fonction d'intégration ne commença à être accentuée qu'en 1970. À la réunion du Comité central du KSČS en janvier 1970, l'accent fut mis sur les changements constitutionnels nécessaires pour renforcer l'unité du système et de l'économie tchécoslovaque<sup>132</sup>. Ce troisième principe n'est pas en fait conçu comme un principe de centralisation ; les mesures renforçant le pouvoir du gouvernement fédéral, selon Jozef Lenárt, premier secrétaire du KSS, « ne changent rien aux principes de la fédération tchécoslovaque<sup>133</sup> ».

## CONCLUSION

Le fédéralisme tchécoslovaque se rapproche du fédéralisme soviétique du fait que le parti communiste est la seule force politique dans le système. Donc, on arrive à la même conclusion que dans le cas soviétique, à savoir que les parties constituantes de la fédération sont appelées à participer au pouvoir mais pas à le partager. Le KSS demeure une filiale du KSČS et aucun parti communiste tchèque ne fut créé malgré des revendications dans cette direction en 1968. Un bureau tchèque au sein du KSČS fut établi, mais il n'atteint même pas le statut du KSS. En 1971 le bureau fut dissout.

Ce qui distingue le fédéralisme tchécoslovaque du fédéralisme soviétique c'est le degré de participation au pouvoir. Force est de constater que la Tchécoslovaquie est un pays binational et non pas plurinational comme l'URSS et, pour cette raison, les relations entre unités fédérales sont foncièrement différen-

128. Jiří GROSPÍČ, « Leninovy ideje o řešení narodnostní otázky a československá federace », *Právník*, 109 (1970), p. 319.

129. GROSPÍČ et Jičínský, « Problémy státoprávního uspořádání česko-slovenských vztahu » p. 489.

130. Dušan NIKODÝM, « Federatívna úprava štátoprávnych vzťahov Čechov a Slovákov », *Právny obzor*, 51 (1968), p. 688.

131. REBRO, « Leninské princípy – základ československej federácie », p. 355.

132. Voir Jiří GROSPÍČ, « Soubor zákonů k účinnějšímu chodu československej federace », *Právník*, 110 (1971), p. 262.

133. Cité dans PLEVZA, *Československá štátnosť a slovenská otázka v politike KSČ*, p. 353.

tes de celles qui existent en URSS. Les deux nations sont égales devant la loi et compte tenu de l'expérience qu'on eue les Slovaques pendant l'ère de Novotný, où le modèle asymétrique fut utilisé et « abusé », cette égalité n'est plus simplement théorique. Le premier principe du fédéralisme tchécoslovaque celui de l'égalité des deux nations, correspond à peu près au principe de nationalité soviétique, mais avec cette différence qu'en Tchécoslovaquie le poids de la nation majoritaire n'est pas si grand pour écraser la nation minoritaire ; il en est de même en ce qui concerne le territoire. Il y a donc pas l'extraordinaire déséquilibre qu'on trouve en URSS, qui donne au second principe soviétique, celui de la participation au pouvoir, peu de force dans la pratique. Cinq ans après la création de la fédération on constate, d'une part, que les revendications slovaques continuent à être articulées<sup>134</sup> et, d'autre part, que le développement économique en Slovaquie dépasse de loin le niveau de la période du modèle asymétrique<sup>135</sup>. Ainsi le deuxième principe du fédéralisme tchécoslovaque, la réalisation de la politique nationale n'est point théorique mais bien réel, au point où un sociologue a suggéré en 1973 qu'il est nécessaire que le concept de nationalisme et les relations entre nations soient examinés, car même si le nationalisme minoritaire (la « question nationale ») est résolu dans un système socialiste, les nationalités ne disparaissent pas pour autant<sup>136</sup>.

Quant au troisième principe, celui de l'intégration, force est de constater qu'il est aussi en voie de réalisation<sup>137</sup>. En fait du point de vue constitutionnel et institutionnel, le fédéralisme tchécoslovaque tend davantage vers l'intégration dans les dernières années<sup>138</sup>. La question pour l'avenir est de savoir si ce troisième principe ne va pas écraser les deux autres.

C'est la composition des deux fédérations qui en dernière analyse fait la différence dans les deux fédéralismes. Alors qu'en Union soviétique, la participation au pouvoir devient un des principes de son fédéralisme à cause des différences entre les nationalités et les territoires, en Tchécoslovaquie c'est une réalité du fonctionnement de son fédéralisme. Par contre, si en Tchécoslovaquie l'intégration est le troisième principe, en URSS le poids de la nation russe et le rôle de la République soviétique fédérative socialiste de Russie (RSFSR) dans le système politique soviétique fait de l'intégration l'aspect évident du fonctionnement de son fédéralisme.

134. Juraj ZVARA, « Řešení národnostní otázky a boj s nacionalismem », *Sociologický časopis*, 5 (1973), p. 474.

135. L'égalisation économique est censée être réalisée dans deux plans quinquennaux. Voir Dalibor HANES, « Pět let tvůrčí práce na leninských principech v československé federaci », *Život strany*, 21 (1973), p. 4.

136. ZVARA, « Řešení národnostní otázky a boj s nacionalismem », pp. 472 et 474. Un débat sur le nationalisme a eut lieu en Union soviétique pendant l'ère de Khrouchtchev : voir Grey HODNETT, « What's in a Nation? », *Problems of Communism* 16 (1967), pp. 2-16.

137. Evzen ERBAN, « Pět let federace », *Zemědělské noviny*, 27 octobre 1973 et *Pravda*, « Pět rokov federacie », 26 octobre 1973.

138. Robert W. DEAN, « Die Aushöhlung der tschechoslowakischen Föderation », *Osteuropäische Rundschau*, 18 (1972), pp. 13-22.

Les deux systèmes politiques de l'URSS et de la Tchécoslovaquie sont des systèmes socialistes guidés par une *Weltanschauung* tirée des écrits de Marx, Engels et Lénine. Ils ont pour but l'édification du socialisme. Mais dans les deux cas, le fédéralisme s'était imposé comme la forme étatique nécessaire pour pouvoir réaliser ce but. Les différents principes qui régissent leur fédéralisme respectif indiquent le besoin de prendre en considération une réalité qui diffère de la théorie originale. Ainsi ces différences démontrent que, quelle que soit la théorie, la pratique doit se soumettre aux exigences et aux réalités socio-économiques de chaque pays. On peut tirer des enseignements des deux modèles, mais exiger qu'un modèle soit universellement valable c'est créer une situation semblable à celle du modèle asymétrique tchécoslovaque, où la théorie elle-même en dernière analyse s'était avérée inadéquate.

Le fédéralisme s'insère ainsi dans la théorie communiste du gouvernement puisqu'il offre maintes possibilités de coordonner théorie et pratique dans un monde qui reste hétérogène et refuse de venir homogène. La question est de savoir si les dirigeants des fédérations communistes ont le courage de mettre en pratique les principes qui régissent leur fédéralisme. Nous laissons à d'autres le soin d'apporter la réponse.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le fédéralisme est un système politique délicat où s'affrontent des éléments et des tendances contradictoires, quel que soit son principe opérationnel, participation au pouvoir ou son partage. L'équilibre peut être facilement rompu et peut faire ainsi apparaître de nouveaux nationalismes minoritaires, voire des nationalismes intégraux.